

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Digital Content
2020-2021**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Commission spéciale :
Bruno Curvale, Claudine Friederici, membres du comité d'accréditation
Clément Hurier, Céline Moreira, Christine Zimmer, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire

8 avril 2021

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2020-2021 à l'évaluation du BTS Digital Content. Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandaté par le comité d'accréditation et accompagné par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue le 28 janvier 2021 au Lycée Nic-Biever. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations *in situ*.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée

- d'une experte du domaine concerné, **Christine Zimmer**, fondatrice et PDG de *Anchor Strategies & Communication*.
- d'une experte disciplinaire, **Céline Moreira**, chef du département Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) DUT MMI à l'IUT Dijon/Auxerre.
- d'un expert étudiant, **Clément Hurier**, diplômé du DUT MMI Dijon/Auxerre.
- de deux membres du comité d'accréditation : **Claudine Friederici** et **Bruno Curvale**.
- et du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, la coordinatrice du BTS, le groupe curriculaire et enseignants hors groupe curriculaire, les employeurs.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. La version provisoire du rapport a été transmise aux experts, qui l'ont amendé. Ce rapport a été ensuite débattu par le comité d'accréditation réuni le 8 avril 2021. Il a été ensuite transmis au lycée pour commentaire, puis validé par le comité pour devenir rapport d'évaluation final.

La structure du rapport

Après avoir présenté l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité.

Enfin, le rapport se termine par un récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Présentation du lycée Nic-Biever

Créé en 1968 sous le nom de « Collège d'enseignement moyen de Dudelange », le lycée est renommé en 2010 et a connu d'importantes modifications au cours des cinquante dernières années. Il demeure aujourd'hui le seul établissement d'enseignement secondaire classique et général de la ville de Dudelange et, de fait, lycée de proximité pour diverses communes. Bénéficiant d'un nombre d'élèves croissant, il fait partie des quatre plus grands lycées de Luxembourg.

Ses actions s'inscrivent par ailleurs dans un plan de développement scolaire (PDS) qui définit trois axes fondamentaux : la culture participative, l'orientation et le domaine intitulé « we care ».

Développement de l'offre de formation :

Le lycée accompagne les élèves de l'enseignement secondaire jusqu'à leur insertion dans le monde professionnel, grâce à des programmes de voie d'orientation et de voie de préparation. Il propose également la préparation d'un diplôme de technicien (DT) et un autre d'aptitude professionnelle (DAP), tous deux dans les domaines de l'administration et du commerce.

La volonté du lycée de s'adapter à l'évolution de l'économie régionale et aux besoins des entreprises présentes dans la commune se traduit également par la création d'un BTS en « Technologies de communication » finalement renommé « Digital Content » visant à doter les étudiants d'une formation polyvalente et ainsi favoriser au mieux leur insertion dans le secteur des industries créatives et de la communication.

PRÉSENTATION DU BTS DIGITAL CONTENT

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Digital Content

Objectifs du BTS : La formation BTS cherche à transmettre aux étudiants des connaissances et savoir-faire dans quatre grands domaines d'étude : les technologies des médias ; l'informatique et internet ; les langues, la communication et l'organisation ; l'économie, la gestion et le marketing. L'obtention de bases théoriques et techniques dans ces domaines vise leur bonne insertion professionnelle en tant qu'agents polyvalents plurilingues et flexibles dans les domaines des services liés à la maîtrise des médias et de la communication.

Destination professionnelle : Le BTS Digital Content offre aux étudiants une formation transversale et pluridisciplinaire devant leur permettre d'évoluer dans divers milieux, qu'il s'agisse d'entreprises médias ou d'agences de marketing, d'administrations publiques ou privées ou encore de petites et moyennes entreprises. De par son caractère transversal, la formation vise à créer des agents polyvalents qui pourront se spécialiser, une fois en entreprise ou en administration, et occuper divers postes tels que : *digital manager/producer/creator, media operator, multimedia manager, webmanager, social media manager, event & logistics manager*.

Domaine 1- Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle. L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE

1. La création du BTS Digital Content semble correspondre aux besoins des professionnels du milieu en termes de recrutement de salariés polyvalents dans le domaine de la communication numérique, qui seront notamment capables de réaliser des contenus de diverse nature à destination de canaux de communication internes et externes, de gérer des projets et de s'adapter aux évolutions techniques. Le programme dote ainsi les étudiants d'une formation complète et transversale, répondant aux besoins des entreprises en termes de production de contenus digitaux, ce qui facilite au final leur insertion sur le marché du travail. Celle-ci paraît d'autant plus facile au sein de petites structures ayant souvent besoin de salariés polyvalents. De nombreuses entreprises semblent d'ailleurs être intéressées par le profil des étudiants diplômés du BTS.
2. Si le fait que la formation dispensée soit assez transversale et plutôt généraliste peut constituer un atout vis-à-vis de l'employabilité des étudiants diplômés, cela peut aussi se révéler être une faiblesse si ces derniers cherchent à intégrer des postes plus spécialisés. Ils ne semblent en effet pas avoir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour cela. Il existe par là-même un risque de saturation du marché du travail par la formation de nombreux étudiants dont le profil se ressemble au final et sans véritable spécialisation. Visant en outre l'insertion professionnelle des étudiants au sein de l'industrie de la culture et nécessitant de larges connaissances pour produire des contenus variés et pertinents, cette formation courte peut paraître inadaptée aux besoins des entreprises ou du moins insuffisante.
3. Le BTS souffre par ailleurs d'une visibilité encore limitée, la formation ayant été créée récemment. Un travail de communication a été réalisé auprès des parents et des lycéens ainsi qu'auprès des entreprises via une enquête de faisabilité permettant de s'assurer des potentialités de recrutement post diplôme et des possibilités de stages au cours de la formation. Ces efforts de communication sont à renforcer et les responsables du BTS sont encouragés à poursuivre la démarche déjà établie laquelle vise à obtenir l'appui d'organismes pour faire mieux connaître la formation aux entreprises qui recrutent. Un système de parrainage d'entreprise pourrait augmenter la visibilité de la formation tout comme la mise en place d'un partenariat avec le ministère de la digitalisation luxembourgeois ministère qui a d'ailleurs pour objectif l'accélération de la transition numérique dans le pays, notamment dans la fonction publique.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Communiquer clairement au moment du recrutement sur les caractéristiques polyvalente, multisectorielle et transverse de la formation.
- Œuvrer pour la création d'un partenariat avec le Ministère de la digitalisation et la constitution d'un système de parrainage avec les entreprises du secteur.
- Poursuivre les efforts entrepris en termes de communication et d'obtention de l'appui d'organismes tels que les chambres de commerce, collectivités et associations professionnelles.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée

CRITERES du domaine 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présenté aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

4. Le lycée a mené une enquête de faisabilité auprès des entreprises du secteur de formation et travaille par ailleurs avec un grand nombre de professionnels, permettant d'ajouter une plus-value aux enseignements, en termes de connaissances techniques (matériel) et d'outils nécessaires à la bonne réussite des étudiants. L'enquête a d'ailleurs révélé l'existence d'opportunités professionnelles pour les étudiants diplômés de ce BTS, le lycée recevant le soutien de nombreuses entreprises. L'apport du monde professionnel est particulièrement valorisable car souvent estimé comme indispensable au sein de formations courtes à visée professionnalisante. Le lycée s'est d'ailleurs constitué un vivier d'enseignants vacataires, qu'il entend renforcer au fil des années, et a veillé à tisser des liens avec les professionnels du milieu durant la constitution de la formation.
5. Ce recours à des enseignants vacataires devrait néanmoins être davantage pensé afin de veiller à ce que ceux-ci ne prennent pas une place trop importante au sein du corps professoral. Le lycée est contraint de faire appel à de telles personnes, l'enseignement n'étant pas l'activité principale de la plupart des intervenants. Cela requiert néanmoins une attention particulière concernant la constitution des emplois du temps, ces personnes ayant souvent des agendas assez chargés du fait de leur double activité. Cela pourrait d'ailleurs nuire, à terme, à leur capacité à participer aux journées pédagogiques ou à travailler en commun avec les référents des modules.

6. Les enseignants du lycée témoignent néanmoins d'un intérêt pour cette formation et les disciplines étudiées. Une attention particulière devra être donnée aux évolutions techniques des métiers visés par la formation afin de mieux adapter ses enseignements.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mettre en place des partenariats de longue durée avec les acteurs du monde professionnel.
- Fixer une proportion maximale d'enseignants vacataires et accorder une importance particulière à leur disponibilité réelle lors de leur recrutement.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2. 1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré

CRITERES DU DOMAINE 2.1

5. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
6. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
7. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
8. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
9. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE

7. La commission spéciale estime que les enseignements de la formation sont clairement définis et explicités de manière suffisamment compréhensible pour assurer sa lisibilité par les étudiants. Certains modules nécessiteraient néanmoins un approfondissement plus poussé de la part des enseignants car ceux-ci ne maîtrisent parfois pas tous les tenants et les aboutissants du cours dont ils ont la charge (développement web).
8. Les semestres sont clairement divisés et structurés, grâce à des regroupements thématiques par unités d'enseignement, elles-mêmes constituées de modules, découpés en un à trois cours par semaine et donnant lieu à l'obtention de crédits ECTS. Ce plan est présenté aux élèves et inclut un tableau synoptique des contenus définis des cours. La structure globale du programme apparaît cohérente et en adéquation avec les ambitions de la formation. Elle inclut des objectifs d'apprentissage par la définition de compétences-clés, de macro-compétences et de compétences génériques.
9. Davantage de détails pourraient néanmoins être fournis quant aux matières enseignées. Demeurent également manquantes des informations concernant l'intégration d'experts externes à la formation et leur collaboration avec les enseignants des diverses branches de la formation.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Définir avec plus de clarté le rôle et l'intégration des experts externes dans la formation.
- Fournir davantage d'informations concernant les matières enseignées.

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

10. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
11. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
12. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
13. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
14. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE

10. La formation proposée par le lycée étant par nature transverse et généraliste, les compétences génériques visées sont bien définies et paraissent adéquates, tout comme l'environnement d'apprentissage, les enseignants accordant une part importante aux stages durant le cursus des étudiants. L'importance de la pratique est également soulignée, le programme laissant une part aux projets pratiques favorisant l'apprentissage de la photo, vidéo, PAO et conception de sites web. Par là-même, les compétences clés attendues au terme du programme sont clairement explicitées, à savoir la connaissance du marketing et de la communication, de l'infographie, de l'audiovisuel et de l'intégration web. Néanmoins, aucun étudiant ne pourra s'estimer être spécialiste d'une des matières enseignées dans son cursus, la formation n'offrant pas la possibilité de suivre une spécialisation particulière.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mieux penser la possibilité pour les étudiants de poursuivre leurs études après ce BTS dans un des domaines de la formation.
- Réformer l'enseignement de la compétence 5 en favorisant l'apprentissage des langages *html*, *css* et l'utilisation d'outils de développement intégrés au navigateur.

- Inscrire l'apprentissage de pages *builders* et d'un modèle de *template* dans la formation.
- Intensifier la confrontation des étudiants avec le monde extérieur et les professionnels en conditions réelles.
- Renforcer l'importance des spécificités culturelles luxembourgeoises dans la formation.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification

CONSTATS ET ANALYSE

11. Le programme est défini en termes de résultats d'apprentissage appropriés. Les modules sont décrits et connectés par des liens d'interdépendance. Des projets transversaux basés sur des situations professionnelles concrètes sont également inclus afin de pousser les étudiants à mobiliser leurs connaissances nouvellement acquises. Les *soft skills* des élèves sont en outre travaillés tout au long de la formation, notamment leur esprit d'autonomie.
12. Certaines compétences-clés et macro-compétences sont néanmoins assez floues, notamment en termes d'objectifs communicationnels et culturels. Ce dernier aspect n'est d'ailleurs pas mentionné dans le dossier. Par ailleurs, bien que la présence de projets à visée professionnelle soit valorisée, leurs objectifs ne semblent pas être suffisamment définis. Enfin, les veilles esthétique et technologique paraissent devoir être renforcées au sein du corps professoral, leur importance étant primordiale au sein de domaines en constante évolution.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mieux définir les compétences et projets à visées professionnelle.
- Ajouter l'explicitation des objectifs culturels à la description de la formation.

- Renforcer l'activité de veille esthétique et technologique comme mission intégrante du corps enseignant et inciter les élèves à y prendre part durant leur temps libre.
- Intégrer des thématiques d'avenir à la formation (design et développement responsable).
- Banaliser une semaine dédiée à la réalisation d'un projet fictif en conditions réelles et professionnelles.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITERES DU DOMAINE 3.1

Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE

13. Les qualifications requises à l'admission dans cette formation multidisciplinaire et transversale ne semblent en fait pas être suffisamment définies, ce qui crée un risque de recrutement de profils inadaptés à celle-ci.
14. Le processus de recrutement a néanmoins été correctement pensé pour évaluer la culture générale, scientifique et technique du candidat (bulletins de notes), sa motivation et ses intérêts (lettre de motivation) ainsi que sa curiosité (entretien).

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Requérir la préparation d'un dossier de candidature en addition aux entretiens déjà réalisés avec les candidats.
- Intégrer une épreuve permettant de juger de l'aisance des candidats en matière de maîtrise des outils numériques.
- Définir plus clairement les prérequis à l'admission et insister sur le fait qu'il s'agit d'une formation pluridisciplinaire dont la visée n'est pas la spécialisation dans un des domaines d'enseignement.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

15. La commission d'experts estime que les méthodes d'évaluation retenues par le lycée sont à la fois liées à la nature des enseignements, et variées, ce qui permet aux étudiants de se confronter à plusieurs types d'apprentissage et de notation, favorisant le développement de leur faculté d'adaptation. Les modalités d'évaluation pourraient peut-être néanmoins gagner en clarté.
16. L'apprentissage est également permis par la mise en pratique dans des situations et des cas d'études aux conditions réelles, dont la difficulté augmente de plus en plus au fil du cursus. L'aspect pratique de la formation est d'autant plus renforcé que l'immersion au sein d'entreprises est présente tout au long de la formation et pas uniquement durant les périodes de stage.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1. Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERE DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE

17. Concernant les ressources dont dispose le lycée pour mettre en œuvre le programme de formation, elles semblent tout à fait satisfaisantes. Une salle informatique est en effet allouée à la formation des étudiants, et dotée de nombreux ordinateurs disposant des logiciels nécessaires à leur apprentissage. Une salle multimédia existe également, et le lycée dispose d'équipements audiovisuels conséquents. Certains professeurs mettent par ailleurs leur matériel personnel à disposition des étudiants.
18. Concernant le choix des logiciels, ces derniers ne sont pas prédéfinis dans le programme par les enseignants, certains souhaitant laisser la liberté de sélection aux élèves. Cette démarche peut être valorisable mais les membres de la commission spéciale souhaitent souligner l'importance d'opter pour des logiciels adaptés à la vie en entreprise et aux besoins des professionnels. Il est d'ailleurs en ce sens important de veiller à l'obsolescence des logiciels et aux capacités de stockage des ordinateurs concernant certaines activités, notamment celle de montage.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Définir les logiciels en amont de la formation, suite à des échanges avec des professionnels et/ou employeurs.
- Mentionner la maîtrise des logiciels dans les résultats d'apprentissage du BTS.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

19. La commission d'experts salue la motivation et le caractère varié de l'équipe d'enseignants encadrant cette formation, associant des professeurs titulaires à des professionnels (50% d'intervenants externes). Le fait que les élèves soient concentrés au sein d'une petite promotion facilite par ailleurs le passage de l'enseignement secondaire à celui du supérieur. Le système de notation en contrôle continu pour certains enseignements confirme la facilitation de cette transition.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

20. La commission spéciale estime que le corps enseignant est très disponible, volontaire et impliqué dans l'encadrement des étudiants. Chaque étudiant dispose d'ailleurs d'un point de contact particulier, avec un enseignant référant et est en capacité de contacter son responsable de formation.
21. L'encadrement des étudiants semble avoir été optimisé par la présence à la fois des professeurs et des intervenants extérieurs, mais aussi par le système de maître de stage et de parrainage des étudiants par des entreprises partenaires. Le lycée est par ailleurs doté d'un service psycho-social et d'accompagnement scolaire. Il semble ainsi bien avoir pensé l'accompagnement de ses étudiants, à la fois au sein de l'établissement et sur le terrain.
22. Les mesures imposées par la crise sanitaire due au Covid-19, ont contraint les enseignants à s'initier aux outils de communication à distance, pour ceux qui ne maîtrisaient pas des moyens comme MS Teams ou Zoom. Il est aussi à mettre au crédit des enseignants des classes supérieures d'avoir mis en place un suivi à distance depuis novembre 2020 (suite aux directives ministérielles) en alternance avec un enseignement en présentiel, les classes ayant été divisées en deux groupes A et B.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mieux définir les modalités de contact des enseignants référents.
- Établir des relations avec des écoles pouvant accueillir les étudiants qui souhaiteraient continuer leurs études après le BTS.
- S'assurer de la bonne qualification (transversale des enseignants référents).

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1. Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE

23. Les membres de la commission spéciale ne sont pas d'accord sur ce point, l'un d'entre eux valorisant l'organisation de réunions d'échanges et d'organisation pédagogique à intervalles réguliers, les deux autres regrettant des efforts insuffisants du lycée en la matière. Ils estiment en effet que le nombre de réunions pédagogiques n'est pas assez élevé au vu du caractère récent de la formation et que certains dispositifs, comme celui du suivi et de la mise en relation avec les anciens étudiants, ne sont pas assez développés. L'un d'entre eux relève également l'absence de mention des étudiants lors des réunions pédagogiques.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mettre en place des questionnaires « feedback » pour récolter les avis des étudiants.
- Constituer un système de délégué(s) parmi les étudiants, afin qu'ils puissent être représentés lors des réunions pédagogiques.
- Établir un système de parrainage entre les étudiants des deux années du BTS.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des Commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE

24. La commission spéciale estime que l'organisation du système d'assurance qualité de la formation est suffisamment claire. Il existe en effet un groupe de suivi chargé de coordonner les efforts et d'organiser la formation, un groupe responsable du curriculum et une commission de validation des modules. Des enseignants coordinateurs de modules et d'autres, tuteurs, prennent par ailleurs part à ce processus. Concernant le suivi du programme, une plateforme numérique permet aux étudiants de prendre connaissance de leur agenda ainsi que de leurs résultats académiques.
25. La commission spéciale note qu'il est prévu par le lycée de nommer des enseignants tuteurs choisis dans le staff des professeurs du LNB pour assurer l'encadrement des intervenants externes. Ceci dans un but double : simplifier l'intégration des intervenants externes et assurer la bonne mise en œuvre des contenus de cours.

AVIS : la commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Établir un suivi des alumni de chaque promotion afin d'évaluer si la formation a bien préparé les étudiants à leur entrée sur le marché du travail.
- Institutionnaliser la coopération avec les entreprises liées au BTS (stage, intervenants, workshops) afin de prendre en compte leur feedback quant à la formation et en améliorer la qualité en fonction de leurs besoins si nécessaire.

Tableau récapitulatif

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1 : le programme de formation vise des objectifs pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer clairement au moment du recrutement sur les caractéristiques polyvalente, multisectorielle et transverse de la formation. • Œuvrer pour la création d'un partenariat avec le Ministère de la digitalisation et la constitution d'un système de parrainage avec les entreprises du secteur. • Poursuivre les efforts entrepris en termes de communication et d'obtention de l'appui d'organismes tels que les chambres de commerce, collectivités et associations professionnelles.
	1.2 : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des partenariats de longue durée avec les acteurs du monde professionnel. • Fixer une proportion maximale d'enseignants vacataires et accorder une importance particulière à leur disponibilité réelle lors de leur recrutement.
Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation	2.1 : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Définir avec plus de clarté le rôle et l'intégration des experts externes dans la formation. • Fournir davantage d'informations concernant les matières enseignées.
	2.2 : le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux penser la possibilité pour les étudiants de poursuivre leurs études après ce BTS dans un des domaines de la formation. • Réformer l'enseignement de la compétence 5 en favorisant l'apprentissage des langages html, css et l'utilisation d'outils de développement intégrés au navigateur. • Inscrire l'apprentissage de page builders et d'un modèle de template dans la formation. • Intensifier la confrontation des étudiants avec le monde extérieur et les professionnels en conditions réelles. • Renforcer l'importance des spécificités culturelles luxembourgeoises dans la formation.
	2.3 : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux définir les compétences et projets à visées professionnelle. • Ajouter l'explicitation des objectifs culturels à la description de la formation. • Renforcer l'activité de veille esthétique et technologique comme mission intégrante du corps enseignant et inciter les élèves à y prendre part durant leur temps libre. • Intégrer des thématiques d'avenir à la formation (design et développement responsables). • Banaliser une semaine dédiée à la réalisation d'un projet fictif mais en conditions réelles et professionnelles.
Domaine d'examen 3 : Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	Critère 3.1 : les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées.		<ul style="list-style-type: none"> • Requérir la préparation d'un dossier de candidature en addition aux entretiens déjà réalisés avec les candidats. • Intégrer une épreuve permettant de juger de l'aisance des candidats en matière de maîtrise des outils numériques. • Définir plus clairement les prérequis à l'admission et insister sur le fait qu'il s'agit d'une formation

		Partiellement atteint	pluridisciplinaire dont la visée n'est pas la spécialisation dans un des domaines d'enseignement.
	Critère 3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Sans
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	Critère 4.1 : le programme dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les logiciels en amont de la formation, suite à des échanges avec des professionnels et/ou employeurs. • Mentionner la maîtrise des logiciels dans les résultats d'apprentissage du BTS.
	Critère 4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Sans
	Critère 4.3: il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux définir les modalités de contact des enseignants référents. • Établir des relations avec des écoles pouvant accueillir les étudiants qui souhaiteraient continuer leurs études après le BTS. • S'assurer de la bonne qualification (transversale) des enseignants référents.
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	Critère 5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des questionnaires « feedback » pour récolter les avis des étudiants. • Constituer un système de délégué(s) parmi les étudiants, afin qu'ils puissent être représentés lors des réunions pédagogiques. • Établir un système de parrainage entre les étudiants des deux années du BTS.
	Critère 5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un suivi des alumni de chaque promotion afin d'évaluer si la formation a bien préparé les étudiants à leur entrée sur le marché du travail. • Institutionnaliser la coopération avec les entreprises liées au BTS (stage, intervenants, workshops) afin de prendre en compte leur feedback quant à la formation et en améliorer la qualité en fonction de leurs besoins si nécessaire.